

Les abris destinés aux réfugiés qui arrivent en Grèce, 2015-17

John F Wain

Les arrivées massives en Grèce depuis 2015 ont dépassé de loin la mise à disposition d'abris acceptables. Les tentatives pour y apporter des solutions se poursuivent.

Plus d'un million de réfugiés et de migrants ont entrepris le dangereux périple vers l'Europe depuis le début 2015. Aux premiers jours de cette situation d'urgence, le nombre impressionnant d'arrivants dans les Îles de la mer Égée, Lesbos, Chios, Samos, Leros et Kos, a entièrement dépassé la capacité d'hébergement des municipalités locales et leurs stocks de solutions d'abris appropriés. Le gouvernement grec a lancé un appel à l'aide pour établir des « hotspots » à travers lesquels tous les nouveaux arrivants devaient passer à des fins d'enregistrement. Dans un monde idéal où les systèmes d'enregistrement fonctionnent adéquatement, où la capacité d'accueil des abris est optimisée et où des bateaux transportent les personnes en dehors des îles, les services auraient dû pouvoir faire face. Les nombres étaient toutefois ingérables.

Le hotspot de Moria sur l'île de Lesbos est situé sur un site difficile, car conçu à l'origine en 2013 pour être un centre de détention. Le site comptait sur une capacité d'hébergement en dortoirs d'environ 700 personnes alors que les besoins actuels étaient plus proches de 2 300, et aucune des différentes solutions temporaires n'allait pouvoir combler le déficit. Malheureusement, en l'absence d'un nouveau site, les conditions d'hébergement étaient, et sont toujours bien inférieures aux normes.

Outre un nombre limité de tentes familiales standard – la colonne vertébrale de la réponse en matière d'abris d'urgence – un dispositif de plus de 300 unités d'hébergement pour réfugiés (UHR) a été installé sur Lesbos et s'est avéré très efficace comme abri temporaire ou pour être utilisé comme espace de soutien dans les différents sites de débarquement comme le centre d'enregistrement de Moria et celui de débordement de Kara Tepe. Une unité d'hébergement pour réfugiés consiste en un kit préemballé, composé de plusieurs éléments de base, notamment un cadre en acier léger, un toit et des cloisons, une porte et des fenêtres, une couverture pour le toit, un système d'énergie solaire (lampe et chargeur pour téléphone) et un système novateur d'ancrage au sol. Le déploiement de

ce type d'unités s'accompagne généralement d'une formation de montage sur site.

Les UHR sont essentiellement des hébergements d'urgence, utilisés principalement pour des personnes en transit où l'appropriation de l'espace ainsi que le sentiment d'être chez soi, même temporairement, font malheureusement défaut. Et en conséquence, ces abris subissent une utilisation intensive et sont souvent malmenés. La frustration tout à fait compréhensible que ressentent les personnes en déplacement suite aux délais bureaucratiques fréquents et à l'incertitude des procédures contribue au degré élevé de détérioration et d'usure de ces unités. Il est donc devenu nécessaire de développer des aide-mémoires détaillés d'entretien et de maintenance, d'améliorer et de modifier les modèles, et de créer des séries complètes de pièces de rechange afin que les UHR restent fonctionnelles et en bon état.

Il s'est également avéré évident que des « zones d'attente » de grande capacité étaient nécessaires pour permettre aux personnes d'attendre pendant les longues périodes nécessaires au traitement des formalités d'arrivée. Dans pratiquement tous les sites les plus importants en Grèce, d'immenses tentes conçues à l'origine pour servir d'entrepôts mobiles ont été utilisées comme espaces couverts pendant les périodes d'attente pour l'enregistrement temporaire ou le transit. Ces tentes ne sont toutefois pas prévues et conçues pour servir d'habitation humaine et ne conviennent pas pour un hébergement



juin 2017

www.fmreview.org/fr/abris

nocturne. De nombreuses solutions novatrices ont été développées en vue, au moins, d'adapter ces espaces à un hébergement de jour.

Types et normes

L'application de normes nationales et internationales appropriées aux abris s'est heurtée à de nombreuses difficultés. Les seuls endroits disponibles n'ont pas toujours permis d'appliquer les normes humanitaires minimales relatives aux abris, aux sites d'installation ou aux produits non alimentaires, et il n'y avait pas non plus en Grèce de directives nationales adéquates pour la phase d'urgence auxquelles se référer. En outre, le cadre juridique de l'Union européenne est généralement dépourvu de recommandations techniques claires. Alors que la situation commençait à se stabiliser, des tentatives ont été menées par le biais du Groupe de travail du secteur relatif à l'abri à Athènes pour obtenir un consensus sur des normes minimales ; au cours des phases initiales, des directives émanant des unités techniques pertinentes restaient toutefois nécessaires pour mettre en place une intervention

à un niveau cohérent et développer des indicateurs permettant d'évaluer la performance.

Une typologie a été élaborée pour aider le personnel du secteur technique et du programme sur le terrain à planifier et mettre en œuvre des solutions. Les différentes catégories ont été définies comme suit :

- Zones d'attente, prévues pour un temps de séjour de 24 heures maximum sans installation spécifique d'hébergement nocturne
- Hébergement de transit, prévu pour un séjour de 5 jours maximum, avec des installations spécifiquement adaptées à l'hébergement nocturne
- Hébergement de moyen à long terme, prévu pour des périodes de plus de 5 jours (qui peuvent inclure des centres collectifs, des structures préfabriquées, des habitations construites spécialement à cet effet, des UHR et des tentes d'urgence équipées pour l'hiver).

L'adaptation pour l'hiver des hébergements a représenté une autre série de difficultés



Unités de logement pour réfugiés, Kare Tepe, Lesbos, Grèce.

nécessitant des orientations spécifiques. Il était évident qu'aucun des types d'hébergement déployés n'allait pouvoir fournir suffisamment de protection pour faire face aux rigueurs du climat européen pendant l'hiver sans modifications et sans l'apport d'une source de chauffage. L'utilisation de bâtiments existants restait la solution préférable dans la mesure où des structures permanentes fournissent un niveau d'isolation plus important que les options d'abris temporaires et que le chauffage y est plus efficace. Les structures existantes sont aussi conçues pour le climat local dominant, résistance au vent et au poids de la neige y compris. Malheureusement, le nombre de structures existantes disponibles en Grèce pendant l'hiver 2015/16 dans les endroits où se trouvaient les réfugiés était limité, et les réfugiés voulaient poursuivre leur déplacement vers le nord en direction de conditions climatiques encore plus extrêmes.

Il a donc fallu trouver des solutions pour adapter à l'hiver à la fois les tentes destinées aux familles et les UHR. Un kit d'adaptation à l'hiver pour les tentes familiales a été conçu, qui comprenait des tapis de couchage isolants, une bâche isolante pour le toit et une cloison, un panneau-plancher résistant à la chaleur (pour y placer un poêle) et une gaine résistante à la chaleur (pour faire passer le conduit de cheminée du poêle à travers la cloison de la tente). Les UHR nécessitaient une solution sur mesure qui consistait en un plancher isolant surélevé, une couverture de toit pour empêcher les infiltrations d'eau et une source de chaleur interne. Alors que la majorité des sites ne disposaient pas de sources d'alimentation électrique raccordées au réseau, trouver une source de chaleur appropriée et acceptable s'est avéré un défi majeur. Les impératifs liés à la fois à la sécurité des occupants et à l'inviolabilité des systèmes ont incité à opter pour les chauffages au gaz comme solution de premier choix ; néanmoins, faire accepter largement cette solution a pris un temps considérable, ce qui a causé des périodes de détresse pour les résidents des abris, et des réfugiés ont bien souvent recouru à des pratiques dangereuses et néfastes pour l'environnement afin de se chauffer.

La transition vers des solutions à plus long terme

Même si l'environnement opérationnel a significativement changé en Grèce depuis la fin de l'année 2015, des milliers de personnes sont toujours hébergées dans des sites qui commencent à peine à offrir suffisamment de protection

contre les éléments et un accès adéquat à l'eau, à l'assainissement et aux équipements de cuisine.

La stratégie de protection contre les intempéries pour l'hiver 2016/17 a été concentrée sur le remplacement des abris d'urgence par des solutions préfabriquées durables associées à une amélioration des infrastructures (eau, assainissement et électricité) et elle a eu des résultats positifs.

De grandes villes en Grèce ont été gravement touchées par la crise économique qui s'est accompagnée d'une réduction du développement des infrastructures. L'agence nationale pour le logement public a été forcée de fermer ses portes en 2012 et le marché de l'habitat et de la construction s'est vu pratiquement entièrement paralysé. Il est temps que les initiatives du secteur abri évoluent de manière à bénéficier aux économies urbaines et suburbaines, qu'elles se concentrent sur des questions de durabilité en utilisant, par exemple, le parc immobilier existant et des bâtiments abandonnés et qu'elles soutiennent le secteur de la construction à travers des projets de réhabilitation et de reconversion.

Dès février 2017, on estimait à 62 500 le nombre de réfugiés en Grèce dispersés à travers l'ensemble de la zone continentale et des îles alors que le niveau des arrivées restait relativement faible. Le travail reste considérable et de nombreuses décisions sont encore à prendre qui vont influencer la finalisation d'une révision de la stratégie relative aux abris et aux sites d'installation qui, de transitoires, deviennent des solutions à plus long terme. Il ne fait aucun doute que certains sites vont perdurer pour répondre à des besoins existants et d'urgence et que de nombreux autres devront être démantelés.

En plus des réfugiés logés dans les « sites d'hébergement » de la zone continentale et des îles, il existe de nombreuses organisations qui fournissent des habitations dans des appartements, des hôtels, des familles d'accueil ou des bâtiments rénovés. On peut s'attendre à ce que la Commission européenne étende ces types de programmes d'hébergement afin de garantir à tous les réfugiés se trouvant en Grèce un accès à des normes d'habitation conformes au contexte européen pendant qu'ils sont en attente d'une décision concernant leur sort. Toute expansion de ce type de projets offre des possibilités pour incorporer des solutions avantageuses pour les réfugiés comme pour les communautés d'accueil dans lesquelles ils résident.

John F Wain wain@unhcr.org

Responsable principal, Secteur abris d'urgence, HCR www.unhcr.org